

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 3

VOTES : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 10 MARS 2020

N° 2020/2/39

L'an deux mille vingt, le dix du mois de mars, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 mars 2020.

Présents :

ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUBIN Daniel, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNAFFOUX Joël, BONNET Jean-Pierre, BREARD J. Philippe, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DUBOS Alain, FACHE Valérie, JACOB Stéphane, JAUSSAUD Yves, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, PERNIN Patrick, ROMANO Pierre, SARLIN José, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs BERNARD-REYMOND Jean, BOURGADE Béatrice, DE SANTINI Alain, FAURE Joseph, LEYDET Gilbert, RAMBAUD Michel et MICHEL Alain.

Procurations :

Mme BOURGADE Béatrice donne procuration à M. CESTER Francis ;
M. FAURE Joseph donne procuration à M. AUROUZE Jean-Marc ;
M. LEYDET Gilbert donne procuration à M. ALLARD-LATOUR Bernard.

Mme Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : Dépôt d'un dossier de demande d'aide financière pour l'optimisation du service public des déchets : création d'une régie de collecte

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que depuis 2 ans, la CCSPVA n'a de cesse de développer de nouvelles filières et d'adapter son mode de fonctionnement afin de réduire les déchets mis à l'enfouissement sur son territoire et d'en maîtriser le coût de gestion.

Elle a ainsi repensé totalement son schéma de collecte (nouveaux points de tri, suppression des bacs roulants), mis en place l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques, signé la charte zéro déchet plastique, et fait acte de candidature très récemment à l'appel à projet régional pour la mise en place d'une stratégie de gestion des déchets organiques.

Pour poursuivre dans cette démarche volontariste et exemplaire, la CCSPVA doit maîtriser toutes les étapes de prise en charge de ses déchets, dont celle de la collecte.

Le conseil communautaire s'est ainsi, dans cette droite ligne, prononcé favorablement le 10 décembre 2019, à la création d'une régie de collecte des déchets recyclables et non recyclables.

Afin d'envisager un démarrage effectif au 1^{er} janvier 2021, Monsieur le Président propose de solliciter une aide financière au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2020 et auprès du Conseil Départemental des Hautes Alpes.

Le dossier de demande de financement intègre les investissements suivants :

- Acquisition du matériel roulant, soit 2 camions et les équipements nécessaires.
- Construction d'une aire de lavage.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

| PLAN DE FINANCEMENT | | | |
|---|------------------|----------------------------|------------------|
| Dépenses HT | | Recettes | |
| Matériel roulant : camion et équipements pour la collecte des déchets non recyclables | 278 184 € | DETR (30 %) | 175 878 € |
| | | CD05 (20%) | 117 252 € |
| Matériel roulant : camion et équipements pour la collecte des déchets recyclables | 258 476 € | Autofinancement Emprunt | 293 130 € |
| | | | |
| TOTAL | 586 260 € | | 586 260 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le projet et son contenu.
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise le président à déposer une demande de subvention auprès de la Préfecture des Hautes-Alpes au titre de la DETR 2020 et du Conseil Départemental des Hautes Alpes.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- Autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 12 mars 2020
Et de la publication, le 16 mars 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.

